

Compte-rendu de la teneur des discussions et résultat des délibérations - Séance du comité administratif du 18 janvier 2021

Le lundi 18 janvier 2021, se tient à 15 h 30, via conférence web, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron, Jeannot Lachance et Denis Lalumière participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 » et conformément à l'état de confinement du Québec du 9 janvier au 8 février 2021 inclusivement, la séance s'est tenue à huis clos et via conférence web. Suite à des problèmes techniques ne permettant pas de publiciser un enregistrement de la séance, un résumé de la teneur des discussions est donc publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions (ces dernières sont identifiées en italique) entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau est présent.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance. Madame le préfet nomme les maires à tour de rôle.

2.0

ORDRE DU JOUR

Le point 10.0 PROGRAMME APPUI POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE – MAPAQ est reporté.

C.A. 2021-01

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT COMITÉ ADMINISTRATIF ORDRE DU JOUR DU 18 JANVIER 2021

| 1. | QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE |
|------|--|
| 2. | ORDRE DU JOUR |
| 3. | PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2020 |
| 4. | SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES |
| 5. | FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) |
| 6. | PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES |
| 7. | CONFORMITÉS |
| 7.1. | CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 20-410 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE BONIFIER LA RÈGLEMENTATION, MUNICIPALITÉ DE COURCELLES |
| 8. | EMBAUCHE DE L'AGENT.E EN DÉVELOPPEMENT LOISIRS - MISE EN OEUVRE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE LOISIR |
| 9. | VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2021 – ROUTE DES SOMMETS |
| 10. | PROGRAMME APPUI POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE - MAPAQ |
| 11. | SUIVI SDEG |
| 12. | BÂTIMENT - |
| 13. | FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉFET |
| 14. | PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF |
| 15. | COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION |
| 16. | RESSOURCES HUMAINES |
| 17. | VARIA |
| 18. | PÉRIODE DE QUESTIONS |
| 19. | LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE |

3.0

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2020

C.A. 2021-02

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 7 décembre 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

C.A. 2021-03

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2020-12-01

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement pour l'expansion de l'entreprise, projet FLI-2020-12-01;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif de la MRC du Granit approuve la demande de financement d'un montant de 35 000 \$ au promoteur du projet FLI-2020-12-01 pour l'expansion de l'entreprise.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2021-04

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI-RELÈVE), DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2020-12-02

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement pour l'acquisition de parts d'une entreprise, projet FLI-2020-12-02 (FLI-RELÈVE);

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif de la MRC du Granit approuve la demande de financement d'un montant de 12 500 \$ au projet FLI-2020-12-02 (FLI-RELÈVE) pour l'acquisition de parts d'une entreprise.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ces montants soient versés à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2021-05

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI-RELÈVE), DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2020-12-03

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement pour l'acquisition de parts d'une entreprise, projet FLI-2020-12-03 (FLI-RELÈVE);

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif de la MRC du Granit approuve la demande de financement d'un montant de 12 500 \$ au projet FLI-2020-12-03 (FLI-RELÈVE) pour l'acquisition de parts d'une entreprise.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ces montants soient versés à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Gaby Gendron, maire de la Municipalité de Frontenac, mentionne son apparence de conflit et se retire des discussions et de la décision.

C.A. 2021-06

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI-RELÈVE), DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2020-12-04

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement pour l'acquisition d'une entreprise, projet FLI-2020-12-04 (FLI-RELÈVE);

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif de la MRC du Granit approuve la demande de financement d'un montant de 25 000 \$ au projet FLI-2020-12-04 (FLI-RELÈVE) pour l'acquisition d'une entreprise.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ces montants soient versés à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2021-07

REMBOURSEMENT FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DEMANDE DE MORATOIRE PROJET FLI-2019-02-03

ATTENDU QU'en 2019 un prêt de 15 000 \$ a été accordé au projet démarrage d'une entreprise de vente de détails, projet FLI-2019-02-03, et ce, dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE le promoteur demande un moratoire de six (6) mois pour le remboursement en capital, intérêts et frais de gestion du prêt accordé au projet FLI-2019-02-03, soit pour les mois de janvier 2021 à juin 2021 inclusivement;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé cette demande et recommande au comité administratif de la MRC de l'accorder;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un moratoire six (6) mois sur le remboursement en capital, intérêts et frais de gestion soit accordé au promoteur du projet FLI-2019-02-03, et ce, pour les mois janvier 2021 à juin 2021 inclusivement, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la demande de moratoire et les autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE (PAU)

J'informe les maires que 21 demandes ont été reçues mais que seulement 4 d'entre elles ont reçu de l'aide et que 5 autres dossiers sont en analyse et que la SDEG est en attente de documents de la part des entrepreneurs pour en octroyer davantage. Je termine en mentionnant que sur un montant de 585 000 \$ ce sont 153 000 \$ qui ont été octroyés jusqu'à présent.

7.0

CONFORMITÉS

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 20-410 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE BONIFIER LA RÈGLEMENTATION, MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

Monsieur Patrice Gagné, aménagiste de la MRC, présente le projet en indiquant que le conseil de la Municipalité de Courcelles souhaite modifier son règlement de zonage afin de modifier les dispositions sur les forme et genre de construction défendus pour les bâtiments principaux, limiter le nombre de logements à 2 pour les zones résidentielles du périmètre urbain et autoriser les tours de télécommunication dans la zone publique du périmètre urbain.

C.A. 2021-08

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 20-410 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE BONIFIER LA RÈGLEMENTATION, MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles nous a soumis son règlement no 20-410 modifiant le règlement de zonage no 207 afin de bonifier la réglementation;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 20-410 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 20-410 de la Municipalité de Courcelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

EMBAUCHE DE L'AGENT.E EN DÉVELOPPEMENT LOISIRS - MISE EN OEUVRE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE LOISIR

Madame Sonia Cloutier, directrice générale, annonce aux maires que la 2^e ressource loisirs qui aura comme mandat d'appliquer la planification stratégique en loisirs est madame Geneviève Lacroix.

<u>C.A. 2021-09</u>

EMBAUCHE DE L'AGENTE EN DÉVELOPPEMENT LOISIRS - MISE EN OEUVRE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE LOISIR

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de madame Geneviève Lacroix;

ATTENDU QUE le Comité exécutif de la SDEG a recommandé l'engagement de madame Geneviève Lacroix;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction et approuve l'engagement de madame Geneviève Lacroix à titre d'agente en développement loisirs, et ce, à compter du 25 janvier 2021.

QUE son salaire soit celui de la classe D prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2021 – ROUTE DES SOMMETS

C.A. 2021-10

<u>VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE</u> <u>2021 – ROUTE DES SOMMETS</u>

ATTENDU QUE la Route des Sommets traverse notre territoire;

ATTENDU QUE la Société de développement du Granit (SDEG) est gestionnaire de la Route;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse un montant de 16 000 \$ à la Société de développement du Granit (SDEG) afin de lui permettre le soutien des activités de la Route des Sommets pour sa signalisation, sa promotion et son animation pour l'année 2021.

QUE ce montant soit versé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires au budget développement local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0

PROGRAMME APPUI POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE - MAPAQ

Ce point est reporté.

11.0

SUIVI SDEG

Madame le préfet informe les maires que la directrice du développement de la SDEG, madame Forand, est entrée en fonction lundi dernier. Il est demandé si les élus pourront rencontrer cette dernière. Madame le préfet annonce que cette dernière se présentera lors de la séance du conseil des maires de février.

12.0

BÂTIMENT

J'informe les maires que les travaux de la grande salle au sous-sol devraient être faits au courant de l'été 2021.

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉFET

C.A. 2021-11

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME LE PRÉFET DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE madame le préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour le mois de décembre 2020 et que les maires l'acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame Marielle Fecteau pour le mois de décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la prochaine rencontre se tienne comme parue au calendrier, soit le 8 février prochain à compter de 15 h 30. Un avis de convocation sera envoyé aux maires conformément à la loi.

15.0

COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION

J'informe les maires que tel que recommandé par les consignes dans le contexte du confinement, tous les employés pouvant faire du télétravail le font. J'ajoute que seulement certains d'entre eux sont au bureau et que la MRC demeure accessible sur rendez-vous seulement.

16.0

RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires que demain aura lieu une rencontre avec la firme RH Cameron pour la révision de l'équité salariale.

17.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

18.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos et via conférence web, et ce, dans le cadre des mesures de la pandémie à Covid-19, aucune question n'est posée.

Cependant, le site Internet de la MRC informe les citoyens que considérant le contexte de la Covid, s'ils ont des questions, ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel <u>secretariat@mrcgranit.qc.ca</u> de la MRC. Aucune question n'a été adressée à la MRC.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2021-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 18 janvier 2021 soit levée, il est 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau Préfet Sonia Cloutier Secrétaire-trésorière Directrice générale